

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/305 du 29-10-2024

Applicable à partir de 1/10/2024

62 /1602 63 /1583

Instructions comptables et statistiques; biologie clinique; 01-10-2024.

Suite à l'adaptation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables (dans le chapitre VIII-C) sur le site internet de l'INAMI, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveau pseudo-code nomenclature :

* Pseudo-codes nomenclature qui doivent être mentionnés comme prestation relative avec le code nomenclature de l'article 33 ter correspondant :

Pour le code nomenclature **594053-594064** :
Niveau 2 diagnostique

595276 - 595280 Détection d'une mutation HER2 (ERBB2) activatrice en cas de cancer du poumon non squameux non à petites cellules avancé

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} octobre 2024.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :